

L'écoterritoire du ruisseau De Montigny

L'écoterritoire du ruisseau De Montigny s'étend du bassin de rétention d'Anjou au nord du boulevard Henri-Bourassa jusqu'à la rivière des Prairies et se prolonge vers les îles Boutin, Rochon, Lapierre et Gagné. Il représente un intérêt environnemental et récréotouristique pour la population, notamment grâce aux sentiers de randonnée qui le sillonnent et également par la présence d'un ruisseau.



L'écoterritoire comprend également un bassin de rétention recevant les eaux de ruissellement des routes afin d'éviter qu'elles ne se déversent dans le ruisseau De Montigny.

La future autoroute traversera cet écoterritoire et recouvrira la totalité du bassin de rétention actuel. Ce dernier sera déplacé et offrira un traitement, un contrôle et une gestion des eaux pluviales de qualité supérieure.



Pour atténuer les impacts du projet et assurer la protection de ce milieu, le tracé initialement prévu pour cette section montréalaise du projet a été optimisé. Les mesures suivantes sont prévues :

- Optimisation du concept pour que l'ensemble des infrastructures montréalaises se retrouve à la limite est de l'emprise du Ministère;
- Construction d'un nouveau bassin de rétention mieux intégré à l'environnement;
- Réalisation d'un mur antibruit qui sera végétalisé ou masqué par la plantation de végétaux;



- Maintien de la végétation en place et ajout de végétation similaire supplémentaire en bordure de l'écoterritoire;
- Aire des travaux de construction limitée à l'intérieur de l'emprise du MTQ afin d'éviter de perturber l'écoterritoire et les sentiers.

Plusieurs mesures sont également prévues afin d'assurer la mise en valeur de l'écoterritoire.

- Continuité de l'écoterritoire entre les boulevards Gouin et Perras;
- Continuité de l'écoterritoire avec les îles Boutin, Rochon, Lapierre et Gagné permis grâce au positionnement de la culée à une distance de huit mètres au sud du boulevard Gouin;
- Réalisation d'un pont vert au-dessus du boulevard Maurice-Duplessis.



